

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
« SIENNA ACTIONS BAS CARBONE »**

Paris, le 24 juin 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ». A ce titre nous vous informons de la modification suivante apportée à votre FCP à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- **Modification de la dénomination du FCP :**

Le Fonds sera dénommé « **SIENNA ACTIONS EURO BAS CARBONE** ».

Les autres caractéristiques de votre FCP demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche de votre part.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de cette évolution à compter du 1^{er} juillet 2026.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du FCP et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com/>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion